

COMMUNE DE CERVENS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le treize mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle / CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / PROFFIT Thierry / SANDRAL Linda/ THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / KELLER Sophie / NOEL Ruta

Pouvoirs : Sophie KELLER a donné pouvoir à Michèle CALLENDRIER, Ruta NOEL a donné pouvoir à Coralie DECOMBARD

Secrétaire de séance : Christophe CHATEL

Date de la convocation : 06/05/2025

ORDRE DU JOUR

1. Marché public d'extension du cimetière : choix du titulaire
2. Validation du règlement du marché artisanal
3. Vote d'un tarif droit de place pour le marché artisanal
4. Accroissement d'activité - Emploi d'été saisonnier aux espaces vert
5. Zones d'accélération des énergies renouvelables : Avis sur le projet d'arrêté préfectoral
6. Approbation du Plan Particulier de Mise en Sureté Unifié
7. Signature de la convention d'objectifs avec l'association MUSEAM
8. Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 est adopté à l'unanimité

1. Marché public d'extension du cimetière : choix du titulaire

Délibération N° 2025-18 publiée sur le site
de la commune le 16/05/2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée du 6 mars 2025 au 7 avril 2025 pour des travaux d'extension du cimetière communal et que 5 offres ont été reçues.

Il précise qu'un rapport d'analyse des offres a été rédigé par le cabinet UGUET au regard des critères définis et que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 7 mai 2025 afin de valider le classement des offres.

Il présente donc le classement établi par la Commission d'Appel d'Offre et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attributaire du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- ⇒ **VALIDE** l'avis de la commission d'Appel d'offre et décide d'attribuer le marché public à l'entreprise GIROD TP pour un montant de 90 366.45€ HT soit 108 439.74 € TTC.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché.

2/3. Mise en place du marché artisanal du 12 juillet 2025 - Approbation du règlement du marché et fixation du montant des droits de place

Délibération N° 2025-19 publiée sur le site de la commune le 20/05/2025

Monsieur Christophe CHATEL, Adjoint en charge des festivités, présente le projet de marché artisanal qui aura lieu le 12 juillet 2025 sur la commune de Cervens.

Il précise qu'il convient de mettre en place un règlement permettant d'organiser et de gérer au mieux le marché et présente aux membres du Conseil Municipal une proposition de règlement.

Il explique que, dans le cadre de l'occupation du domaine public par les exposants, il convient de déterminer le montant du droit de place qui sera facturé aux artisans inscrits et propose un montant de 4€ le mètre linéaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- ⇒ **APPROUVE** le règlement du marché proposé,
- ⇒ **FIXE** le tarif du droit de place pour les exposants du marché artisanal du 12 juillet 2025 à 4€ le mètre linéaire,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et au bon déroulement de cette manifestation

Christophe CHATEL précise que les bénévoles intéressés pour participer aux festivités du 12 juillet sont les bienvenus et peuvent se faire connaître en mairie.

4. Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité en 2025

Délibération N° 2025-20 publiée sur le site de la commune le 20/05/2025

En prévision de la période estivale il est nécessaire de renforcer le service voirie / espaces verts pour la période du 01 juillet au 31 août 2025.

Il convient donc de délibérer pour autoriser le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité sur une période de deux mois, en application de l'article 3-2^e de la loi 84-53.

A ce titre le Conseil Municipal autorise le Maire à créer un emploi non permanent à temps non complet de 32/35e dans le grade d'adjoint technique territorial pour exercer les fonctions d'agents des services techniques. Cet emploi sera occupé successivement par plusieurs jeunes sur la période du 1^{er} juillet au 31 aout.

5. Zones d'accélération des énergies renouvelables : Avis sur le projet d'arrêté préfectoral

Délibération N° 2025-21 publiée sur le site de la commune le 20/05/2025

Monsieur le Maire rappelle la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique.

L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Les communes étaient invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

Le Maire rappelle que les membres du conseil Municipal de Cervens, par délibération n°2024-48 du 10 décembre 2024, ont défini sur le territoire communal des zones d'accélération des énergies renouvelables liées à l'énergie photovoltaïque. Ces éléments ont été transmis au référent préfectoral.

Aujourd'hui, le référent préfectoral demande à la commune de donner un avis sur le projet d'arrêté ainsi que sur la cartographie des zones retenues. Aucune modification n'a été apportée au projet initialement transmis par la commune.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **DONNE** un avis favorable au projet d'arrêté et à la cartographie (ci-annexée) des ZAER sur le territoire communal transmis par le référent Préfectoral.

6. Approbation du Plan Particulier de Mise en Sureté Unifiée

Ce point est reporté car les éléments d'information sur ce sujet ne sont pas suffisants pour délibérer.

7. Approbation de la convention « Réseau Patrimoines et Territoires » avec MUSEAM

Délibération N° 2025-22 publiée sur le site de la commune le 20/05/2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024-40 portant accord de principe sur le projet de convention avec l'association MUSEAM dans le cadre du réseau Patrimoines et Territoires.

Il rappelle que ce réseau géré par l'association Muséam avec l'aide des collectivités et d'un chargé de projet a pour but de conserver, transmettre et valoriser le patrimoine local à travers différentes actions : inventaire du patrimoine, collecte mémoire et documents, mise en ligne de ressources, accompagnement de projets scolaires, visite du musée de Fessy, rencontres et conférences, sorties patrimoniales, circuits théâtralisés, etc.

La convention, qui regroupe quatre communes, précise les modalités de participation financière de la commune à savoir une participation annuelle à hauteur de 2420.50 € avec un engagement sur 3 ans du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2028.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention « Réseau Patrimoines et Territoires » avec Muséam pour une durée de 3 ans du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2028.
- ⇒ **VALIDE** la participation financière annuelle de 2420.50 €.

8. Questions diverses

- **PLUI-HM** : Publication de l'arrêté de Thonon Agglo concernant le PLUI-HM :
 - Enquête publique du 2 juin au 18 juillet 2025
 - Permanence du commissaire enquêteur à Cervens le 24/06 de 9h à 12h
- **Marché restaurant scolaire** : le marché a été publié le mardi 13 mai sur la plateforme mp74. Les offres seront reçues jusqu'au 6 juin à 12h. Une dégustation sera organisée ce même jour.
- **Préfecture** : La commune a reçu un courrier de la Préfecture demandant la transmission d'une note brève et synthétique pour le CA 2024 et le BP 2025. Cela sera fait dans les meilleurs délais et mis en ligne sur le site internet de la commune.
- **Evènements à venir** :
 - Vendredi 16 mai à 20h salle du Verger : mises en situations historiques, témoignages sur la guerre avec M REYNAUD et M PACCOT – organisé par la bibliothèque
 - Dimanche 25 mai : vide Grenier organisé par le Foyer et le CCAS
 - Vendredi 6 juin : Cérémonie de commémoration – 18h à Cervens / 18h45 à Foges / 19h15 à Verayon
- **Prochain CM** : le mardi 17 juin

Le Maire
Gil THOMAS



Le secrétaire de séance
Christophe CHATEL

